

Décret n°2005-196 du 16 mars 2005 portant nomination du secrétaire général du Conseil économique et social.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution;

Vu la loi organique n°2-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation, composition et fonctionnement du conseil économique et social;

Vu le décret n°2004-465 du 29 octobre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat général du Conseil économique et social;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Bernard OKONGO** est nommé secrétaire général du Conseil économique et social.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Bernard OKONGO**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2005

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA